

Droit des groupements de personnes

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences sociales et administration
- > En savoir plus : site web UFR SSA <https://ufr-ssa.parisnanterre.fr/>

Présentation

Ce cours a pour objet l'étude du droit commun des associations, des fondations et des coopératives.

Objectifs

Etudier le cadre juridique applicable aux associations, aux fondations et aux coopératives.

Évaluation

Rédaction de statuts, dossier relatif à une assemblée générale, cas pratique sur une coopérative.

Pré-requis nécessaires

Cours de mise à niveau en droit

Compétences visées

- Connaître le cadre juridique applicable aux associations, aux fondations et aux coopératives.
- Analyser des statuts.

- Participer à la préparation d'une assemblée générale.
- Contribuer au respect des obligations administratives relatives à chacun des statuts.

Examens

Contrôle continu intégral

Bibliographie

Hiez D., *Coopératives*, Delmas, dernière édition

Loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations

[Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014](#) relative à l'économie sociale et solidaire

Mémento des associations, fondations, congrégations, fonds de dotation, Francis Lefebvre, dernière édition

Ressources pédagogiques

Cas

Contact(s)

> Anne-marjolaine Roccati

Responsable pédagogique
rocca001@parisnanterre.fr

> Anne-marjolaine Roccati

Responsable pédagogique
rocca001@parisnanterre.fr